

GLOSSAIRE ET MÉTHODOLOGIE

Collecte nette (de l'épargne réglementée) : différence entre les versements et les retraits des ménages sur les livrets d'épargne réglementée. Le niveau de collecte nette traduit le dynamisme de l'épargne réglementée et sa capacité à attirer des épargnants.

Compte à terme : compte d'épargne dont le rendement dépend de la durée pendant laquelle l'épargnant s'engage à laisser les sommes déposées bloquées.

Centralisation (de l'épargne réglementée) : part des dépôts collectés sur les livrets réglementés (livret A, livret de développement durable et solidaire [LDDS], livret d'épargne populaire [LEP]) transférée à la Caisse des dépôts et consignations. Cette centralisation permet de financer des missions d'intérêt général, notamment le logement social et la politique de la ville.

CSRD, Corporate Sustainability Reporting Directive : directive européenne relative aux obligations de déclaration ESG (cf. infra), adoptée en juin 2022. Cette directive modernise et renforce les règles relatives aux informations sociales et environnementales que les grandes entreprises et les entreprises cotées (dont certaines PME) doivent fournir. Ces règles sont progressivement entrées en vigueur à partir de l'exercice 2024.

Décollecte nette : situation et mesure d'un excédent des retraits sur les versements sur un compte d'épargne pour une période donnée.

Déflateur : grandeur utilisée pour corriger les valeurs ou agrégats observés des effets de l'inflation. Une valeur ajustée par moyen d'un déflateur est appelée valeur déflatée. Cette valeur ainsi corrigée de la hausse des prix est appelée valeur réelle ou dite mesurée en volume (cf. infra).

Dépôt à vue : fonds déposés par un individu, un ménage ou une entreprise sur un compte bancaire, également appelé compte courant.

DNSH, do no significant harm : pour absence de préjudice important. Intégré au règlement européen Taxonomie (UE 2020/8524) [cf. infra], ce principe exige qu'une activité, pour être considérée comme durable sur le plan environnemental, doive non seulement contribuer de manière substantielle à un ou plusieurs objectifs environnementaux fixés par la taxonomie européenne, mais aussi ne causer aucun préjudice à l'un de ces objectifs. En France, ce principe s'inscrit dans le cadre du projet France 2030 consacré à la finance durable et à la décarbonation de l'économie.

Effet de valorisation : variation de la valeur des actifs financiers liée à l'évolution des prix de marché (taux, actions, etc.), indépendamment des volumes échangés.

Encours : montant total d'actifs ou de crédits comptabilisé à une date donnée.

Encours moyen : encours total d'un produit divisé par le nombre d'individus détenant ce produit, à une date donnée.

Épargne financière : part de l'épargne des ménages placée dans des actifs financiers (dépôts bancaires, assurances-vie, titres, etc.). Elle correspond à la part du revenu disponible des ménages non utilisée pour les dépenses de consommation finale ni investie dans un achat immobilier.

EONIA, euro overnight index average : ancien taux de référence pour les opérations de prêts interbancaires au jour le jour dans la zone euro. En janvier 2022, l'Ester (cf. infra) a remplacé cet indicateur.

ESG, (critères) environnementaux, sociaux et gouvernance : les critères ESG ont pour but d'évaluer la prise en compte du développement durable dans la stratégie des acteurs économiques (entreprises, collectivités, etc.).

ESS, économie sociale et solidaire : ensemble d'entités de droit privé (coopératives, mutuelles, associations, fondations) qui poursuivent une utilité sociale au-delà de la recherche de profit. Elles se caractérisent par une gouvernance démocratique, qui prévoit l'information et la participation des associés, salariés et parties prenantes aux réalisations de l'entreprise, et par l'application de règles de gestion spécifiques, avec une réaffectation majoritaire des excédents financiers au développement de l'activité et la constitution de réserves en grande partie impartageables.

Ester ou €STR, euro short-term rate : taux interbancaire de référence calculé par la Banque centrale européenne (BCE). L'Ester est un taux d'intérêt à court terme en euros, qui reflète le coût des emprunts sans garantie contractés au jour le jour par les banques de la zone euro.

EuGBS, European green bond standard : règlement européen entré en application le 21 décembre 2024 et qui fixe un standard européen pour encadrer les obligations vertes. Ce règlement s'inscrit dans le cadre du pacte vert pour l'Europe (cf. infra). Les EuGBS doivent fournir un cadre juridique aux entreprises et aux autorités publiques qui lèvent des fonds par émission d'obligations vertes. Ces standards sont harmonisés avec la taxonomie européenne (cf. infra).

Flux bruts de placements : montants totaux de dépôts ou de retraits de fonds réalisés au titre de placements sur une période donnée.

Flux nets de placements : différence entre les versements et les retraits réalisés au titre de placements sur une période donnée. Ils représentent l'effort d'épargne financière.

ICNE, intérêts courus non échus : intérêts accumulés au fil du temps sur un placement ou un prêt, mais qui ne seront effectivement versés ou encaissés qu'à une date ultérieure.

IPC, indice des prix à la consommation : instrument de mesure de l'inflation, qui permet d'estimer, sur une période donnée, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. Le *Journal officiel* publie l'indice chaque mois.

ISBLSM, institution sans but lucratif au service des ménages : organisme privé à but non lucratif qui fournit des services non marchands ou quasi non marchands au bénéfice des ménages, et principalement financé par des contributions volontaires (dons, cotisations) et, le cas échéant, par des subventions publiques. Cet organisme peut notamment prendre la forme d'une association caritative, d'une organisation humanitaire, d'une association culturelle ou sportive, d'un syndicat ou d'une fondation.

Obligation verte (green bond) : emprunt émis sur les marchés financiers par un « émetteur » (entreprise, collectivité, État) pour financer, exclusivement, un investissement ou une dépense favorable à l'environnement (milieux, écosystèmes) ¹.

OLS, organisme de logement social : personne morale, publique ou privée, agréée par l'État, qui a pour mission de produire, gérer et financer des logements sociaux destinés en priorité aux ménages à revenus modestes, dans le cadre de la politique publique du logement. Cette entité peut prendre la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC, comme les offices publics de l'habitat – OPH), d'une société anonyme d'HLM (comme les entreprises sociales de l'habitat – ESH), d'une société d'économie mixte (SEM) ou encore d'une coopérative d'habitat social.

OPC, organisme de placement collectif : organisme qui investit en valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) pour le compte d'un grand nombre d'épargnants.

Pacte vert pour l'Europe : ensemble de mesures lancé à partir de décembre 2019 et visant à engager l'Union européenne sur la voie de la transition écologique ². Ce pacte a pour objectif ultime la neutralité climatique à l'horizon 2050.

Personne morale : entité juridique virtuelle créée par un regroupement de personnes physiques.

Personne physique : être humain doté de la personnalité juridique.

Produits de fonds propres : actions (cotées ou non cotées) ou instruments financiers composés majoritairement d'actions (assurance-vie en unités de compte, par exemple).

Produits de taux : produits financiers dont l'évolution du rendement ou du prix dépend fortement des taux d'intérêt (livrets, assurances-vie en euros, dépôts à vue, par exemple), ou instruments financiers composés majoritairement de produits de taux.

RE2020 : réglementation énergétique et environnementale qui s'applique à l'ensemble des constructions neuves depuis 2020. Cette réglementation a remplacé la RT2012, fixant des exigences en matière de consommation d'énergie pour la construction ³.

Réallocation d'actifs : modification de la structure du portefeuille financier des agents économiques entre différentes catégories d'actifs (dépôts, actions, assurances-vie, etc.).

SNBC, Stratégie nationale bas-carbone : feuille de route de la France pour conduire la politique d'atténuation du changement climatique. Adoptée en 2015, et révisée en 2018-2019, elle a pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Elle constitue l'un des deux volets de la politique climatique française, avec le Plan national d'adaptation au changement climatique (Pnacc).

Swap : produit financier dérivé qui consiste en un contrat d'échange d'actifs ou de flux financiers entre deux parties.

Taux de centralisation : part des encours de livrets réglementés centralisée au Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts. Le taux de centralisation est soumis à un encadrement réglementaire et vise à concilier financement de projets d'intérêt général et liquidité des établissements bancaires.

Taux de détention d'un produit : rapport entre le nombre d'individus détenant un produit et le nombre d'individus éligibles à sa détention :

- taux de détention du livret de développement durable et solidaire (LDDS) ou du livret d'épargne populaire (LEP) : rapport entre le nombre d'individus détenant un livret et le nombre d'individus majeurs dont le domicile fiscal est en France, et, pour le LEP, qui respectent le plafond de ressources ;
- taux de détention du livret A ou du plan d'épargne logement (PEL) : rapport entre le nombre d'individus détenant un livret A ou un PEL et l'ensemble de la population française.

Taxonomie européenne : le règlement européen Taxonomie établit un système de classification unifié des activités économiques qui permet de déterminer si elles peuvent être identifiées comme durables sur le plan environnemental (ou « vertes »). Le règlement demande aux principaux acteurs économiques – financiers et non financiers – de rendre compte de la proportion de leurs activités « vertes ». L'objectif consiste à réorienter les investissements vers les activités favorables à la transition écologique. L'Union européenne a définitivement adopté cette taxonomie en 2020 ⁴.

¹ <https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/obligation-verte>

² <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/european-green-deal/>

³ <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/reglementation-environnementale-re2020>

⁴ <https://abc-economie.banque-france.fr/la-taxonomie-verte-europeenne>

TESE, taux effectif au sens étroit : taux nominal utilisé pour calculer les intérêts d'un prêt. Le TESE correspond à la composante intérêt du taux annuel effectif global (TAEG). Ce dernier représente le coût total du crédit et inclut, en plus du taux nominal, les frais de dossier, les frais de courtage ainsi que les coûts d'assurance.

Valeur nominale : valeur exprimée en prix courants, c'est-à-dire au prix de l'année courante. La comparaison de valeurs nominales sur plusieurs périodes permet de mesurer des évolutions en valeur.

Valeur réelle : valeur corrigée de la hausse des prix et exprimée à prix constants, par rapport à une année de base. Elle est calculée à partir d'un déflateur (*cf. supra*) et permet de mesurer des évolutions en volume sur plusieurs périodes.